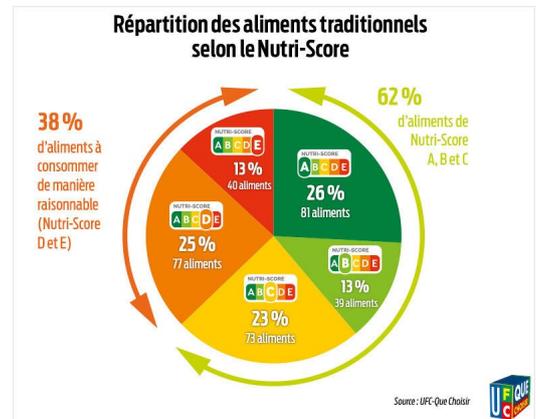


Le mot du président



Le **NUTRIScore**, qui nous aide à mieux nous nourrir et à lutter contre l'obésité, réserve quelques belles surprises :

Une enquête menée par les associations locales de l'UFC-Que Choisir a évalué les produits régionaux cuisinés dans la plus pure tradition. Pas moins de 30 plats traditionnels se révèlent très équilibrés, tels que le hoche-pot flamand, la potée auvergnate ou le fameux cassoulet de Castelnaudary.

On trouve ensuite la viande et la volaille (34 produits) avec par exemple le taureau de Camargue AOP, le veau du Limousin élevé sous la mère Label Rouge, le porc noir de Bigorre AOP, ou encore l'agneau de prés salés du Mont Saint Michel AOP.

Enfin, on relève 37 fruits et légumes tels que l'endive du Nord, la mâche Nantaise IGP, l'abricot rouge du Roussillon AOP, le melon du Quercy IGP, les lentilles vertes du Puy AOP et les mogettes de Vendée IGP.

Voilà une idée pour des vacances gastronomiques dans notre beau pays.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été.



Espace Nelson Mandela - 82, boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL - ☎ 01 39 80 78 15

✉ contact@argenteuil.ufcquechoisir.fr - <https://argenteuil.ufcquechoisir.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 06 mai 2022

147 adhérents étaient présents ou représentés.

Le rapport moral, le rapport financier ainsi que le rapport d'orientation ont été adoptés à l'unanimité

Le montant de la cotisation annuelle ne change pas, 29 € seulement pour un an.

5 administrateurs étaient à renouveler, les 5 candidats qui se sont présentés ont été élus.

Le Conseil d'Administration est composé ainsi :

Gérard PARAYRE	Président
Michel MORIN	Vice-Président
Christiane GUYOMARCH	Secrétaire
Jeanine ROSSETTO	Secrétaire adjointe
Serge VEILLET	Trésorier
Monique GENET	Trésorière adjointe
Jean Claude CROCQ	Anne DETROY
Guy PICHARD	Alain CRUCHON
Nicole FLORIN	François MAITRIAS
Françoise MARLIAC	Richard OUDOT
Joseph ADICEAM	

Le compte rendu complet est consultable sur notre site : argenteuil.ufcquechoisir.fr

ACTIONS EXTERIEURES

Votre association locale de l'UFC-QUE CHOISIR D'ARGENTEUIL CERGY a participé à 2 manifestations dans le cadre du printemps des consommateurs avec comme thème « repensons notre consommation » : Le 1^{er} mai à la fête des Berges à Argenteuil et le 14 mai à la fête de printemps à Beauchamp.

Au cours de ces 2 événements festifs, les bénévoles de notre association ont échangé avec les consommateurs grâce aux différents outils informatifs mis à leur disposition sur notre magnifique stand.

Une présentation du Nutri-Score et de l'application « Quel Produit » ont été mis en avant au cours de ces 2 journées.

Les consommateurs ont apprécié les 10 photos, prises par les consommateurs, et sélectionnées dans le cadre du concours « photogâchis » organisé par l'UFC-Que Choisir.



Un grand merci aux bénévoles de notre AL pour leur participation à ces 2 manifestations !!!

Lors de nos prochaines manifestations n'hésitez pas à venir nombreux pour nous rencontrer !

NOUVELLE MISSION DE VOTRE ASSOCIATION LOCALE

Gestion des problèmes liés à la santé



Votre association locale se renforce pour mieux vous accompagner dans les sujets relatifs à votre santé : relations avec les financeurs (assurance maladie obligatoire, mutuelles, assurances...) et relations avec l'offre de soin (professions de santé ou établissements).

Une de nos bénévoles, Françoise Piqué le Cun, va désormais occuper deux mandats pour nous représenter au sein de deux structures en lien avec la santé.

- Rôle de représentation des usagers au sein de la clinique Claude Bernard à Ermont
- Mandat de conseiller au sein du Conseil d'administration de la CPAM du Val d'Oise.

Quel est le rôle d'un représentant des usagers en établissement de soins ?

- Il intervient dans les établissements de santé et dans différentes instances de santé publique.
- Il est le porte-parole de tous les usagers et s'engage pour la santé de tous, dans un esprit de qualité et de solidarité.
- Il aide les usagers à faire entendre leur voix, notamment pour améliorer les parcours de soins et de prise en charge au sein de l'établissement.
- Il promeut et défend les droits des personnes, et joue un rôle de médiateur, il s'assure notamment que l'établissement répond aux différents courriers et plaintes qui auraient été adressées par les usagers.
- Il remet du lien dans des organisations parfois déshumanisées, ou débordées par la charge de travail, et participe au suivi de la qualité de la prise en charge.

Quel est le rôle d'un représentant des usagers au sein du Conseil de la CPAM ?

Au sein de l'assurance maladie, le mandat est exercé au titre de l'UNAASS, dont le nom d'usage est France Assos santé, à laquelle adhère notre association Que Choisir. Dans ce cadre, nous intervenons pour défendre les intérêts de tous les usagers du système de santé, et pas seulement de notre association d'origine.

La mission consiste à défendre le point de vue des usagers en terme, d'accès aux droits et de qualité des soins : déserts médicaux, difficultés de trouver un médecin traitant, refus de soins, dépassements d'honoraires excessifs, prévention et promotion de la santé ...

Trois commissions étudient les dossiers individuels : la Commission de recours amiable, la Commission des pénalités et la Commission des aides sociales.

Si vous êtes confrontés à ce type de difficultés, n'hésitez pas à revenir vers nous, nous nous mobiliserons pour vous accompagner au mieux .

ECHO DES LITIGES

Notre adhérent, client de BOURSORAMA BANQUE (banque en ligne) constate le 12/10/2021 que sa carte bleue a été utilisée à son insu alors qu'elle est en sa possession.
Deux achats ont été effectués pour un montant total de plus de 2 000 €.
Il fait, le jour même, opposition auprès de sa banque et dépose une plainte à la gendarmerie.
La banque répond le 9 décembre qu'un délai supplémentaire est nécessaire à l'examen de sa demande de remboursement.
Suite à notre intervention, le remboursement interviendra début janvier 2022.
BOURSORAMA a mis 3 mois pour rembourser alors que le code monétaire et financier lui impose un remboursement immédiat lorsque la bonne foi du client est évidente.

Le canapé acheté chez CROZATIER et livré en mars 2020 s'est révélé inconfortable et ne correspondant pas au confort ressenti lors du choix en magasin. Les techniciens dépêchés sur place ont rajouté de la mousse, rembourré les assises, etc...rien n'y a fait, il reste trop mou.
Près de deux ans plus tard, CROZATIER accepte d'échanger ce canapé contre un autre choisi en magasin. Ce geste commercial est à souligner.

Les vacances en Bulgarie pour toute la famille étaient réservées pour juillet 2020. Hélas tout fut annulé, LASTMINUTE a émis un avoir conformément à l'ordonnance 2020-315.
Notre intervention a permis d'obtenir le remboursement de cet avoir de plus de 7 000 € alors que le délai de 18 mois prévu par l'ordonnance était largement écoulé.

En août 2021, notre adhérente achète sur C DISCOUNT une trottinette pour sa fille. Après seulement un mois d'utilisation, une soudure lâche et la trottinette est inutilisable.
Elle réalise que le vendeur n'est pas C DISCOUNT mais un vendeur de la Market Place, PETIT CHAPERON ROUGE, spécialisé dans les livres pour enfants et basé en Chine.
Le dialogue n'est possible que par mail, la reprise ou l'échange refusés.
C DISCOUNT sollicité par notre association, prend ses responsabilités en tant qu'hébergeur et rembourse la trottinette soit 599.88 €.

Monsieur M. commande un iPad sur Amazon.fr, il reçoit son colis le lendemain, mais celui-ci ne contient pas son iPad mais deux flacons de produits cosmétiques.
Amazon lui fait parvenir un bon de transport pour renvoyer les flacons et solutionnera cette erreur à réception des produits envoyés, voilà ce qu'on lui certifie par mail.
Un « spécialiste du compte » de chez Amazon.fr lui indique par mail que le service retours a reçu en retour un article différent de celui commandé et de ne pouvoir accéder à sa demande. C'est bien là le problème.
Il semble que les réponses automatiques générées grâce à l'IA (intelligence artificielle) ne prennent pas en compte les erreurs de préparation de commande.
Notre intervention écrite par la traditionnelle lettre recommandée AR a permis à notre adhérent d'obtenir le remboursement de 559 €, sans la moindre excuse de la part de Amazon.fr

Notre adhérent était locataire depuis 2012, soit plus de 10 ans chez AMMAUS HABITAT.
Il résilie son bail suite à l'achat d'une maison. Son ancien bailleur lui facture des réparations locatives correspondant à la réfection des peintures dans tout l'appartement.
Nous rappelons à EMMAUS HABITAT que la vétusté doit être prise en compte par le propriétaire et non le locataire, la facture est réduite de 1 105€.